

MON GUIDE ÉCORESPONSABLE

Des astuces en toute saison!

La Ville de Saint-Sauveur a résolument l'environnement tatoué sur le cœur. Ses réalisations de la dernière décennie démontrent son engagement et sa volonté à réduire son empreinte écologique et à préserver l'environnement pour les générations futures.

Grâce à ce guide, vous découvrirez des trucs et des conseils utiles quant à l'entretien paysager écologique, l'économie d'eau potable et la saine gestion des matières résiduelles. De nouvelles initiatives en matière de transport collectif sont aussi présentées.

Que vous soyez expert ou néophyte, nous vous invitons à mettre l'épaula à la roue et à faire une différence dans votre communauté. Tout comme nous, embarquez dans le mouvement écoresponsable!



Pelouse en santé et respect de la biodiversité : une combinaison gagnante

Les problématiques liées à une pelouse conventionnelle

La pelouse conventionnelle est une monoculture de faible valeur biologique où le manque de biodiversité entraîne un appauvrissement du sol. Ainsi, la seule solution pour préserver une belle pelouse verte devient l'utilisation d'engrais et de pesticides. De plus, ce type de pelouse nécessite énormément d'arrosage et d'heures d'ensoleillement ainsi qu'un sol au pH neutre pour survivre à nos conditions climatiques.

Pourquoi renoncer à une pelouse conventionnelle?

Pour une question d'esthétisme, une pelouse conventionnelle a souvent besoin de pesticides de synthèse et d'engrais. Or, l'application de pesticides de synthèse contribue à la pollution des plans d'eau, des sols, des nappes phréatiques et de l'air. Elle porte aussi atteinte à la survie de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères. De son côté, l'utilisation d'engrais contribue au vieillissement (eutrophisation) des lacs par son apport excessif en nutriments.

La solution : une pelouse écologique

La pelouse écologique possède une grande biodiversité. Celle-ci nécessite très peu d'arrosage, ne requiert qu'une tonte occasionnelle, soit environ une fois aux deux semaines, et n'exige pas l'utilisation d'engrais ni de pesticides. Contrairement à la pelouse conventionnelle, cet entretien simplifié fait réaliser d'importants gains en temps et en argent.

Vous aimeriez tenter l'expérience? Voici les 6 étapes à suivre pour obtenir une pelouse écologique :

Étape 1

Le carottage (aération du sol)

Le carottage est une pratique qui consiste à aérer le sol en y retirant des carottes de terre. Cela permet au sol de mieux s'oxygéner, d'accélérer la décomposition de la matière organique et d'améliorer la pénétration de l'eau dans le sol.

ASTUCE

Utilisez un râteau pour défaire les carottes et laissez-les au sol, puisqu'il s'agit d'une excellente source de nutriments!

Étape 2

Le terreautage

Après avoir effectué le carottage, étendez une couche de compost, ou de terre riche en compost, directement sur la pelouse. Cela permettra de l'enrichir naturellement.

Étape 3

Le sursemis

Le sursemis permet de choisir des semences adaptées aux conditions du sol. Par exemple, vous pouvez planter des plantes couvre-sol, comme le thym rampant, la pervenche ou la pachysandre, dans les zones ombragées et dans les autres endroits où le gazon pousse moins bien. Il est aussi de mise de semer des végétaux diversifiés sur votre pelouse, ce qui contribuera à augmenter sa biodiversité et à favoriser sa résilience face aux sécheresses et aux insectes nuisibles. Cette diversité végétale permettra aussi de diminuer les besoins en engrais et en eau.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le trèfle transforme l'azote atmosphérique en nutriments assimilables par le gazon. Il constitue donc un excellent compagnon pour votre pelouse.

Étape 4

L'herbicyclage

Il est recommandé d'ajuster sa lame de tondeuse à gazon à une hauteur minimale de huit centimètres du sol et de laisser les résidus de la tonte au sol. Cette pratique permet d'éloigner les insectes nuisibles, de conserver l'humidité du sol et d'offrir un engrais naturel à la pelouse. De plus, le fait d'augmenter la hauteur de coupe permet de ralentir la croissance du gazon, et donc de réduire la fréquence de tonte.

LE
SAVIEZ-
VOUS?

La longueur du gazon aide à maintenir l'humidité au sol. C'est pourquoi il est préférable de ne pas tondre sa pelouse en période de canicule.

Étape 5

L'arrosage

Au Québec, la quantité de précipitations naturelles suffit généralement à maintenir un sol humide. Cette condition favorable fait en sorte qu'un arrosage abondant de la pelouse n'est pas nécessaire. Ceci est d'autant plus vrai lorsque le gazon est jaune. Cela vous surprend? Sachez que cette couleur signifie que la pelouse est en dormance en raison du temps sec et chaud. Bien que nous soyons tentés de l'arroser davantage, cette opération n'est pas requise. Le gazon reprendra sa belle couleur dès que les conditions météorologiques redeviendront favorables.

Étape 6

Le feuillicyclage

À l'automne, il est recommandé de déchiqueter les feuilles mortes et de les laisser au sol afin de favoriser la formation d'un compost naturel et d'enrichir le sol.

Votre pelouse nécessite un coup de pouce supplémentaire? Optez pour des produits écologiques!

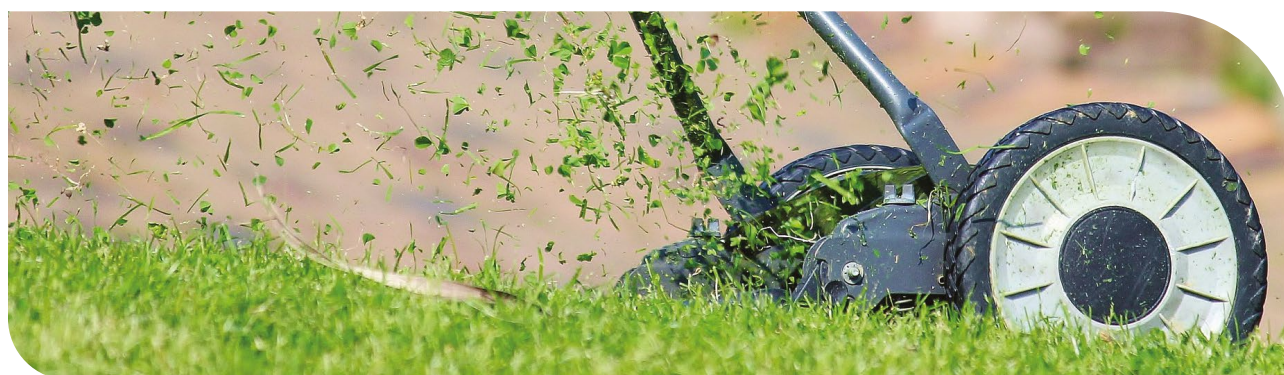
Les produits écologiques peuvent prendre la forme de pesticides à faible impact, d'agents de lutte biologique, d'amendements de sol ou de suppléments.

Débutons avec les pesticides à faible impact (ou biopesticides). Comme leur nom l'indique, ceux-ci ont peu d'impact sur l'environnement et la santé humaine. Les agents microbiens, les écomones, les extraits de plantes, de même que les substances telles que les huiles horticoles et les ingrédients actifs autorisés à l'Annexe II du Code de gestion des pesticides du Québec (RLRQ, c. P-9.3, r.1) sont autant d'exemples de pesticides à faible impact pouvant être utilisés.

Quant aux agents de lutte biologique, ils prennent la forme d'organismes vivants utilisés pour contrôler les organismes ravageurs. Parmi ceux-ci, on compte les prédateurs, les parasitoïdes, les nématodes, les micro-organismes ainsi que les organismes phytophages s'attaquant aux plantes indésirables.

En ce qui a trait aux amendements de sol et aux suppléments, ils remplacent favorablement les engrais usuels. Ceux-ci se divisent en deux catégories : organiques et minéraux. Les amendements organiques se composent de différentes substances : compost, fumier, tourbe de sphaigne, rognures de gazon et feuilles mortes broyées. Quant aux amendements minéraux, ils consistent en de la chaux, du gypse et du soufre.

Enfin, les suppléments regroupent des biostimulants, des extraits de plantes, des extraits de compost, des acides humiques et des champignons mycorrhiziens.



Insectes pollinisateurs : des alliés à protéger



Les pollinisateurs sont des organismes qui contribuent à transférer le pollen d'une fleur à l'autre. Ils participent ainsi à la préservation de la biodiversité et à la productivité des cultures. Au Québec, ils sont responsables de près de 70 % de la pollinisation des plantes cultivées comme les pommes, les fraises et les bleuets.

Au Canada, en plus de l'abeille domestique, on compte plus de 800 espèces d'abeilles indigènes, de papillons, de guêpes, de mouches, de colibris et de certaines espèces de coléoptères et de chauves-souris qui participent à la pollinisation des plantes. Toutefois, ces populations de pollinisateurs sont en déclin depuis quelques décennies.

Cette situation malheureuse serait attribuable à une combinaison de plusieurs facteurs :

- l'exposition à des pesticides tels que les néonicotinoïdes;
- les parasites, les organismes nuisibles, les agents pathogènes et la diversité génétique;
- la perte d'habitat, la disponibilité alimentaire et la gestion des ruches;
- les changements climatiques et les conditions météorologiques.

La bonne nouvelle est que collectivement, à titre d'agents de changement, nous pouvons poser des gestes concrets pour protéger les pollinisateurs et leurs habitats. Les exemples ci-dessous en illustrent quelques-uns.

Concevez un aménagement paysager irrésistible

Les espèces essentielles à la survie des pollinisateurs

Un moyen efficace d'aider les pollinisateurs consiste à semer des plantes mellifères puisqu'ils raffolent de leur nectar.

Idéalement, les plantes mellifères doivent être indigènes, c'est-à-dire qu'elles poussent naturellement dans la région, sans intervention humaine. Ces plantes sont généralement moins vulnérables aux maladies et aux prédateurs. Elles nécessitent aussi moins d'eau et d'entretien, en plus de mieux répondre aux besoins de la faune locale. Comme ces plantes s'adaptent aux conditions naturelles de l'endroit, elles ne requièrent peu ou pas de fertilisation (compost).

Au Québec, on dénombre quelques espèces de plantes mellifères indigènes, notamment l'ancolie du Canada, l'aster de Nouvelle-Angleterre, la monarde fistuleuse et la verge d'or.

On peut aussi planter de l'asclépiade, une plante essentielle à la survie du papillon monarque, lui aussi en péril.



Quelques astuces

- Favorisez des fleurs de différentes couleurs et formes;
- Plantez des végétaux qui fleurissent à différentes périodes de l'année, soit du début du printemps jusqu'à la fin de l'automne;
- Privilégiez le principe de la bonne espèce au bon endroit, en évaluant adéquatement l'environnement de vos plates-bandes : niveau d'ensoleillement, type de sol et taux d'humidité. Cette analyse permettra de choisir judicieusement vos fleurs et végétaux, en plus d'augmenter leur résistance;
- Créez des zones ouvertes de sable, de compost ou de fumier comportant une flaque de boue. Ce type d'aménagement permet aux papillons de s'abreuver de minéraux lorsque le sol est humide;
- Fournissez de l'eau à la faune en utilisant un plat ou un bain pour oiseaux. Il est important qu'il soit peu profond et nettoyé fréquemment afin d'éviter l'accumulation de bactéries;
- Diversifiez votre aménagement paysager en y ajoutant des arbres, des arbustes, des plantes grimpantes et des vivaces indigènes qui fourniront des abris à la faune.

**LE
SAVIEZ-
VOUS?**

La Ville de Saint-Sauveur est une Ville amie des abeilles et une Ville amie des monarques. Ces certifications visent un seul et même objectif : protéger les pollinisateurs et leurs habitats.

Des solutions innovantes pour le transport collectif à Saint-Sauveur

Afin d'encourager des changements de comportements au sein de la population, la Ville collabore à diverses initiatives visant à proposer une solution complémentaire à l'offre de transport actuel. L'objectif consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et à faire un pas de plus vers l'économie de partage.

J'arrive! : l'application de covoiturage des Laurentides

Le projet J'arrive! a été lancé à l'automne 2022 et dessert les cinq MRC de la région des Laurentides, soit Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord.

Quels sont ses avantages? Alors que le passager profite d'un transport porte-à-porte rapide, à un tarif préférentiel, le conducteur, qui offre le transport, reçoit un remboursement en argent, en fonction de la distance parcourue en covoiturage.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site jarrivelaurentides.ca/covoiturage/. Et pour bénéficier du service de covoiturage, téléchargez gratuitement l'application au moyen du code QR ci-après.



Stationnement incitatif à Saint-Sauveur

Les personnes désireuses de covoiturer ou de prendre le transport en commun peuvent désormais profiter d'un nouveau stationnement incitatif.

Ce stationnement est le premier du genre à Saint-Sauveur. Il est offert sans frais et se situe derrière l'hôtel de ville. Les usagers peuvent en disposer pour une durée maximale de 48 heures consécutives.

Des accommodements sont aussi prévus pour les cyclistes puisque dès cet été, un support à vélo sera mis à leur disposition. Les usagers pourront facilement repérer la zone de stationnement grâce au panneau de signalisation qui y est installé. Alors, passez le mot!



Avis aux commerçants

Afin de bonifier son offre de stationnements incitatifs, la Ville recherche des commerçants qui souhaitent mettre des espaces à la disposition du public. Si cette initiative vous intéresse, communiquez avec le Service de l'environnement et du développement durable à environnement@vss.ca.



Crédit: Charles Paquette

L'eau : comment diminuer son gaspillage

Les Québécois sont les deuxièmes plus grands gaspilleurs d'eau au monde. Cette surconsommation a des répercussions économiques importantes quant au traitement de l'eau pour la rendre potable, particulièrement en ce qui a trait à sa distribution et au traitement des eaux usées.

D'un point de vue environnemental, cette surconsommation exerce une forte pression sur les écosystèmes en détériorant la qualité de l'eau et en fragilisant les habitats des espèces fauniques.

Selon les données les plus récentes, la consommation résidentielle moyenne à Saint-Sauveur est de 262 litres d'eau potable par jour, soit l'équivalent de la consommation moyenne québécoise. En comparaison, un Canadien consomme 215 litres d'eau potable par jour (Source : Statistique Canada, 2021). Pour pallier cette situation, la Ville a comme objectif de réduire la consommation actuelle, pour atteindre 220 litres d'eau potable par personne, par jour, d'ici 2025.

Tout un chacun a un rôle important à jouer afin de protéger et de préserver cette ressource précieuse, notamment en repensant ses habitudes de consommation résidentielle. Comment faire? En adoptant de bonnes pratiques.

À l'intérieur

- Détectez et réparez les fuites d'eau;
- Installez une toilette à débit réduit ou plongez une bouteille remplie d'eau dans le réservoir afin de diminuer la consommation de votre toilette;
- Installez une pomme de douche à débit réduit;
- Installez des robinets à débit réduit ou un aérateur;
- Procurez-vous une machine à laver permettant l'économie d'eau et d'énergie;
- Remplissez un pichet d'eau et conservez-le au réfrigérateur afin de toujours avoir accès à de l'eau fraîche;
- Favorisez une douche de 5 minutes, plutôt qu'un bain, et faites usage d'une pomme de douche à débit réduit pour une économie d'eau plus substantielle;
- Fermez les robinets lors du brossage de dents ou du rasage.

La piscine

- Ne vidangez pas l'eau de la piscine lorsque vous procédez à son ouverture. Réutilisez-la;
- Colmatez les fuites;
- Ne remplissez pas la piscine à plus de 15 centimètres du bord afin de diminuer les pertes d'eau causées par les éclaboussures;
- Couvrez votre piscine tous les soirs, ou lorsqu'elle n'est pas utilisée, afin d'éviter l'évaporation de l'eau.

À l'extérieur

En période estivale, la Ville constate une augmentation marquée de la consommation d'eau pour les usages extérieurs. Cette surconsommation a des conséquences sur les réserves d'eau, en plus de mettre le réseau municipal à rude épreuve. Afin de favoriser des comportements écoresponsables, voici des conseils simples d'application :

- Installez un baril récupérateur d'eau de pluie pour arroser votre jardin ou redirigez l'eau de vos gouttières vers les plates-bandes ou la pelouse;
- Arrosez vos plantes tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'évaporation de l'eau;
- Utilisez un indicateur d'humidité du sol lorsque vous souhaitez arroser votre pelouse afin de vérifier si celle-ci en a vraiment besoin;
- Utilisez un seau d'eau plutôt que le boyau d'arrosage pour laver votre voiture;
- Privilégiez l'utilisation d'un balai pour nettoyer votre entrée plutôt que d'un boyau d'arrosage.

LE
SAVIEZ-
VOUS?

La Ville offre des subventions pour l'achat de toilettes à faible débit et de bacs récupérateurs d'eau de pluie. Les modalités sont expliquées dans la rubrique *Subventions et programmes* du site Internet de la Ville. Profitez-en!

Trier ses matières résiduelles efficacement



RECYCLAGE

✓ C'est un contenant?
C'est un emballage?
C'est un imprimé?

Papiers et cartons

Revue, journaux, circulaires, enveloppes et sacs de papier
Boîtes de jus et de lait
Boîtes d'œufs

Plastiques

Les contenants avec logo
Bouchons et couvercles
Sacs et pellicules d'emballage* (regroupés dans un sac noué)
Contenants de produits d'entretien, cosmétiques et alimentaires

Verre

Contenants
Bouteilles (peu importe la couleur)

Métal

Boîtes de conserve
Assiettes et/ou papier d'aluminium
Cannettes de boissons

* Les sacs/pellicules de plastique qui peuvent être recyclés, et donc acheminés au centre de tri, s'effritent lorsque vous tentez de les déchirer (par exemple: les sacs d'épicerie, de pains tranchés).

Quand le sac est fait d'un plastique plus « raide » et ne s'effrite pas, tels les sacs de légumes congelés, de riz, de céréales, il ne faut pas les mettre dans le bac de récupération.

COMPOST

✓ Ça se mange?
C'est en papier ou en carton?
C'est un résidu de jardin?

Résidus alimentaires

Aliments crus, cuits, congelés, séchés, périmés
Coquilles d'œufs
Produits laitiers
Viandes, poissons, os, fruits de mer
Filtres à café, sachets de thé

Résidus verts

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées
Petites branches et résidus verts, sciure et copeaux de bois

Papiers et cartons souillés

Boîtes à pizza
Assiettes de carton
Essuie-tout et mouchoirs
Papiers et cartons souillés

Autres

Cheveux, poils, plumes
Nourriture pour animaux
Boules agglomérées de litière à chat

Les matières peuvent être disposées dans le bac brun en vrac, dans des sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ou des sacs en papier.

Les sacs plastiques biodégradables et oxobiodégradables ne sont pas compostables et sont interdits dans le bac brun.

DÉCHETS

✓ Ce n'est pas réutilisable?
Ce n'est pas recyclable?
Ce n'est pas compostable?
Ce n'est pas un CRD ou RDD?

Couches et produits hygiéniques (tampons, serviettes sanitaires, etc.)

Sacs de balayuse, feuilles jetables de balai (type Swiffer), feuilles d'assouplissant

Sacs de croustilles et emballages de barres tendres

Litière pour chat
Ampoules (sauf fluocompactes)

Plastiques non numérotés
Ustensiles de plastique, pailles

Plastiques avec le chiffre 6 (acceptés dans certains écocentres et points de dépôts municipaux)

Porcelaine, pyrex et vaisselle non récupérables

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SIMPLIFIÉE

1. Je réduis à la source en consommant le moins possible de produits suremballés;
2. Je réemploie des contenants;
3. Je donne ou vends les articles dont je veux me débarrasser lorsqu'ils sont encore bons;
4. Je participe aux collectes des matières recyclables et des matières organiques;
5. Je me départs de façon sécuritaire des résidus domestiques dangereux (écocentres ou autres lieux de dépôts certifiés).

ENCOMBRANTS

✓ Ce n'est pas réutilisable?
Ce n'est pas un appareil électronique (TV, ordinateur, etc.)?
Ce n'est pas un RDD ou CRD?

Meubles
Appareils électroménagers (sauf les appareils réfrigérants)
Appareils électriques (aucun appareil électronique)
Fornaises vides
Réservoirs d'eau chaude
Tapis
Matelas et sommiers
Fauteuils et divans

La collecte est effectuée 4 fois par année à des dates précises. Consultez votre calendrier de collecte sur le site : [lespaysdenhautrecyclent.com](https://www.lespaysdenhautrecyclent.com)

Toutes les matières mises au chemin pour les encombrants sont directement ENFOUIES sans être triées ni valorisées.

Avant de placer des articles, assurez-vous qu'ils ne peuvent pas avoir une seconde vie (écocentres, ventes en ligne, dons à des organismes, etc.).

Certaines matières ne sont pas ramassées, soit en raison de leur contenu potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement (piles, peinture, RDD = résidus domestiques dangereux, etc.), soit parce que leur traitement et leur valorisation suivent d'autres voies de recyclage (pneus, appareils électroniques, appareils réfrigérants, CRD = matériaux de construction/rénovation/démolition, etc.).

Écocentre

L'écocentre de Saint-Sauveur est un lieu d'apport volontaire. Les citoyens peuvent y apporter les matières résiduelles valorisables qui ne sont pas acceptées par la collecte sélective (bac vert), tels que le matériel électronique et informatique, les matériaux de construction, de rénovation, de démolition (CRD), les résidus domestiques dangereux (RDD), les encombrants, les pneus, etc.

Les services offerts à l'écocentre sont gratuits pour les résidents et les propriétaires de bâtiments résidentiels ou commerciaux de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs.

2135, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2

450 227-0000, poste 3200
ecocentre@vss.ca

Téléchargez l'application Ça va où?

Si la matière dont vous souhaitez vous débarrasser ne figure pas dans ce tableau, pas de souci! Il vous suffit de télécharger l'application Ça va où? de RECYC-QUÉBEC, au moyen du code QR ci-après, ou de visiter le site recyc-quebec.gouv.qc.ca. Gratuite et facile d'utilisation, cette application indique comment disposer de plus de 1 000 matières. Il suffit d'inscrire sa ville de résidence et le tour est joué. Vous y trouverez aussi des conseils, astuces et capsules vidéo utiles permettant de devenir un pro du bac!



En mai,
participez au

Défi PISSENLIT



Ce printemps, participez à la **deuxième édition du Défi pissenlit** de la Ville.

Le principe est simple : tout le mois de mai, il suffit de ne pas tondre sa pelouse afin de permettre aux pollinisateurs de se nourrir du pollen des fleurs, dont les pissenlits. Une fois rendus au stade d'aigrettes (boules de graines), on les coupe pour éviter la dispersion du pollen.

Comme les pissenlits constituent l'une des premières nourritures disponibles pour les pollinisateurs, laissons-les profiter de nos parterres et contribuons ainsi à leur survie.

